

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° : R-4169-2022

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

ET

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après les « **Demandresses** »)

AFFIDAVIT

(ART. 29 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussignée, **CAROLINE DALLAIRE**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directrice exécutive, Réglementation et tarification, chez Énergir;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la « *Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments* » (ci-après « **Demande** »), ainsi que dans les pièces déposées au soutien de cette dernière énoncées à la liste révisée des pièces datée du 18 février 2022, à l'exception de la pièce HQD-Énergir-1, Document 2 (ci-après « **Pièces** »);
3. Les faits contenus dans les Pièces et qui concernent Énergir ont été fournis par moi, ou sous ma direction et mon contrôle, pour le compte d'Énergir;
4. J'atteste que ces faits allégués dans les Pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques;
5. Par la présente, j'accepte et adopte, pour le compte d'Énergir, les Pièces.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Saint-Adolphe-d'Howard, le 18 février 2022.



CAROLINE DALLAIRE

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi, par moyen technologique, à Montréal, ce 18^e jour de février 2022



Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

